



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Bruxelles, le 29 octobre 2012

CM 5077/12

**OJ/CONS
ECOFIN**

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: M. Petr BLIZKOVSKY

petr.blizkovsky@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.5719/6685

Objet: 3198^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
"Affaires économiques et financières"

Date: mardi 13 novembre 2012 (11 h 00)

Lieu: CONSEIL

BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS

Rue de la Loi, 175, 1048 BRUXELLES

- Adoption de l'ordre du jour provisoire

Délibérations législatives

- Approbation de la liste des points "A"
- Gouvernance économique - "Two pack"
 - a) Règlement établissant des dispositions communes pour le suivi et l'évaluation des projets de plans budgétaires et pour la correction des déficits excessifs dans les États membres de la zone euro
 - b) Règlement relatif au renforcement de la surveillance économique et budgétaire des États membres connaissant ou risquant de connaître de sérieuses difficultés du point de vue de leur stabilité financière au sein de la zone euro
 - = Point de la situation

- Règles révisées relatives aux marchés d'instruments financiers (MiFID/MiFIR)
 - = Orientation générale
- Règles révisées relatives aux exigences en matière de fonds propres (CRD IV)
 - a) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement
 - b) Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et modifiant la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier
 - = Informations communiquées par la présidence
- Mécanisme de surveillance bancaire:
 - a) Règlement confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques ayant trait aux politiques en matière de contrôle prudentiel des établissements de crédit
 - b) Règlement modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne),
 - = Point de la situation
- Taxe sur les transactions financières
 - = Point de la situation
- Divers
 - (évent.) Propositions législatives en cours
 - = Informations communiquées par la présidence

Activités non législatives

- Approbation de la liste des points "A"
- Mandat de négociation concernant les modifications à apporter aux accords sur la fiscalité de l'épargne conclus avec des pays tiers
 - = Débat d'orientation
- (évent.) Mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance (*en cadre restreint*) (*)
 - a) Recommandation de décision du Conseil modifiant la décision 2011/734/UE adressée à la Grèce en vue de renforcer et d'approfondir la surveillance budgétaire
 - b) Recommandation de décision du Conseil mettant la Grèce en demeure de prendre des mesures pour procéder à la réduction du déficit jugée nécessaire pour remédier à la situation de déficit excessif
 - = Adoption
- Suivi du Conseil européen des 18 et 19 octobre 2012
 - = Échange de vues

(*) Point sur lequel un vote peut être demandé.

- Suivi de la réunion annuelle du FMI et du Groupe de la Banque mondiale (Tokyo, du 12 au 14 octobre 2012) ainsi que de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 (Mexico City, 4 et 5 novembre 2012)
 - = Échange de vues
- Préparation de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Qatar, du 26 novembre au 7 décembre 2012)
 - = Projet de conclusions du Conseil
- Statistiques de l'UE
 - = Projet de conclusions du Conseil
- Modernisation de la politique de l'UE en matière d'aides d'État
 - = Projet de conclusions du Conseil
- Divers

o
o o

p.m.

Lundi 12 novembre 2012

11 h 00–12 h 30 Dialogue macroéconomique au niveau politique

17 h 00 Eurogroupe

Mardi 13 novembre 2012

9 h 00 Dialogue ministériel avec les pays de l'AELE

10 h 00 Petit-déjeuner

10 h 30 Session informelle

11 h 00 Session du Conseil ECOFIN

NB: Veuillez transmettre au service des conférences, aussi rapidement que possible, une liste des délégués qui participeront à cette réunion. Adresse électronique: confpart@consilium.europa.eu.